

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-six**, le **trois avril** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUTARD Franck, GRUAU Francis, LEMOUCHE Grégory, LEDUC Dominique, MARTIN Romuald, RACHET Vincent, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BEAUFILS Magali, GRUAU Delphine, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, MORON Armelle, RACHET Virginie.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Romuald

Le Conseil Municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 22 MARS 2026,
2. DELEGATIONS AUX ADJOINTS,
3. DESIGNATION DES DELEGUES : SIDERM, SYNDICAT VEGRE ET DEUX FONTS, CNAS, SIVOS,
4. COMMISSIONS : CONSTITUTION,
5. CCAS : NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES,
6. DESIGNATION DES REFERENTS : SAGE, TEMPETE, SECURITE, INCENDIE,
7. DIVERS

L'ensemble des membres présents a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 22 mars 2026.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE (SIDERM) : ELECTION DES DELEGUES

Délibération n° 2026-04-15

Au regard du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIDERM,
Considérant la nécessité de désigner **un délégué titulaire** et **un délégué suppléant** représentant la commune au sein du SIDERM,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à leur élection,

Il est précisé que M. BAPTISTA Paulo s'est porté candidat en qualité de délégué titulaire, et que M. COUTARD Franck s'est porté candidat en qualité de délégué suppléant.

À l'issue du vote, ils ont tous deux été élus à l'unanimité.

SYNDICAT DE RIVIERE VEGRE ET DEUX FONTS GEE

Délibération n° 2026-04-16

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de Communes LBN Communauté
Vu les statuts du syndicat Vègre et Deux Fonts Gée,
Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** de la commune auprès du syndicat Vègre et Deux Fonts Gée,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à leur élection,

Il est précisé que M. MARTIN Romuald s'est porté candidat en qualité de délégué titulaire, et que M. COUTARD Franck s'est porté candidat en qualité de délégué suppléant.

À l'issue du vote, ils ont tous deux été élus à l'unanimité.

COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS) délégué élus

Délibération n° 2026-04-17

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale,
Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué** de la commune pour représenter le collège des élus auprès du Comité National d'Action Sociale,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué,

Il est précisé que M. GRUAU Francis s'est porté candidat.

A l'issue eu vote, il a été élu à l'unanimité

SIVOS DE LA GEE : désignation des délégués

Délibération n° 2026-04-18

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOS de la Gée,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune auprès du SIVOS de la Gée,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à leur élection,

Mme AGIN Christine, Mme GUITTET-ALANIC Émilie, Mme MORON Armelle, M. LEDUC Dominique et M. BAPTISTA Paulo se sont portés candidats en qualité de délégués.

Considérant que les délégués de l'ancien mandat souhaitent poursuivre leurs fonctions, Mme MORON Armelle et M. LEDUC Dominique ont retiré leur candidature.

Il est précisé que Mme AGIN Christine et Mme GUITTET-ALANIC Émilie se sont portées candidates en qualité de déléguées titulaires, et que M. BAPTISTA Paulo s'est porté candidat en qualité de délégué suppléant.

À l'issue du vote, ils ont tous été élus à l'unanimité.

COMMISSIONS COMMUNALES : CONSTITUTION

Délibération n° 2026-04-19

Monsieur Le Maire rappelle que, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le maire préside de droit les commissions municipales créées au sein des conseils municipaux en application des dispositions de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Toutefois, un vice-président est nommé par ses membres lors de la première réunion) au sein de chaque commission afin d'en assurer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Il lui revient également de convoquer, le cas échéant, les membres de la commission.

Si le conseil municipal nomme au sein d'une commission l' élu dont les délégations sont en rapport avec le domaine dont la commission est en charge, la commission peut nommer cet élu vice-président (article 2122-18 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Article 1 :

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission des finances,
- Commission de l'aménagement des espaces,
- Commission voirie, éclairage public, sécurité routière,
- Commission assainissement,
- Commission communication, vie associative, la jeunesse,
- Commission bâtiments, travaux.

Article 2 :

Les commissions municipales ne comportent pas de maximum de membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 :

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission des finances :

Mmes AGIN Christine, GRUAU Delphine, MORON Armelle, RACHET Virginie et M. BAPTISTA Paulo, COUTARD Franck, GRUAU Francis, LEDUC Dominique, MARTIN Romuald, RACHET Vincent, REYNAERT Johan.

- Commission de l'aménagement des espaces :

Mmes GRUAU Delphine, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, MORON Armelle, RACHET Virginie et M. GRUAU Francis, LEMOUCHE Grégory, REYNAERT Johan.

- Commission voirie/ éclairage public / sécurité routière :

Mme BEAUFILS Magali et M. COUTARD Franck, LEMOUCHE Grégory, LEDUC Dominique, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan

- Commission assainissement :

Mmes AGIN Christine et M. BAPTISTA Paulo

- Commission voirie/ éclairage public / sécurité routière :

Mme BEUFILS Magali et M. COUTARD Franck, LEMOUCHER Grégory, LEDUC Dominique, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan

- Commission communication, vie associative, la jeunesse :

Mmes GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie et M. GRUAU Francis, LEMOUCHER Grégory, MARTIN Romuald

- Commission bâtiments, travaux :

Mmes AGIN Christine, BEUFILS Magali et M. COUTARD Franck, LEMOUCHER Grégory, REYNAERT Johan

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° 2026-04-20

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire les membres constituant la commission d'appel d'offres.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres,

Mme AGIN Christine, Mme BEUFILS Magali, M. GRUAU Francis, M. COUTARD Franck, M. MARTIN Romuald, ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés en tant que **titulaires**.

Mme MORON Armelle, M. LEMOUCHER Grégory, M. LEDUC Dominique, M. RACHET Vincent et M. REYNAERT Johan, ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés en tant que **suppléants**.

CCAS : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-04-21

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.

En application du R 1213-7 du code de l'action sociale et des familles, ce nombre est au maximum de 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8, article :

- une moitié des membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- l'autre moitié nommée par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Une liste élue dont le nombre de noms serait supérieur au nombre des membres éligibles verra désigné les premiers de la liste jusqu'à atteindre le nombre requis titulaires et les suivants comme suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à 12 le nombre des membres du conseil d'administration.

CCAS : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-04-22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est composé du Maire, Président de droit.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats (art. R 123-8)

Monsieur le Maire propose de procéder, à l'élection des membres du conseil municipal au Conseil d'administration, le nombre étant fixé à 6.

Mmes AGIN Christine, GRUAU Delphine, GUITTET-ALANIC Emilie, MORON Armelle et M. GRUAU Francis et MARTIN Romuald, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du CCAS.

DESIGNATION DES REFERENTS :

Délibération n° 2026-04-23

M. le Maire propose de désigner les référents auprès de différentes institutions.

Les conseillers municipaux proposent

Référents :

- Défense : **M. LEDUC Dominique**

- Sécurité : **Mme MORON Armelle et M. GRUAU Francis**

- Tempête : **Mme AGIN Christine et M. COUTARD Franck**

- Incendie et secours : **M. GRUAU Francis**

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sarthe Aval (SAGE) : **M. MARTIN Romuald**

DIVERS

M. le Maire informe que la chorale Choral'in donnera un concert à l'église le 11 avril 2026. Un moment convivial sera organisé à l'issue de la prestation ; les personnes disponibles pour participer au service sont les bienvenues.

M. le Maire indique que les thuyas de l'église devraient être coupé la semaine 15.

Un tour de table est effectué.

M. COUTARD Franck demande s'il serait possible d'envisager la réparation de la friteuse communale.

Les autres élus n'ont formulé aucune observation supplémentaire.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h40

REPertoire

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le préfet : le 14/04/2026
- publication : le 14/04/2026

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
2026-04-03	2026-04-15	5.3.3	Désignation des représentants autres	Délégués au SIDERM	2026-012
2026-04-03	2026-04-16	5.3.3	Désignation des représentants autres	Délégués SMVDG	2026-013
2026-04-03	2026-04-17	4.5.2	Autres avantages	Délégué au CNAS	2026-013
2026-04-03	2026-04-18	5.3.2	Indemnités aux élus	Désignation des représentants EPCI	2026-013
2026-04-03	2026-04-19	5.3.3	Désignation des représentants autres	Membres des commissions communales	2026-014 2026-015
2026-04-03	2026-04-20	5.3.3	Désignation des représentants autres	Membres Commission Appel d'Offres	2026-015
2026-04-03	2026-04-21	5.3.1	Désignation des représentants CCAS	Nombre de membres au CCAS	2026-015
2026-04-03	2026-04-22	5.3.1	Désignation des représentants CCAS	Désignation des représentants CCAS	2026-016
2026-04-03	2026-04-23	5.3.3	Désignation des représentants autres	Désignation des référents	2026-016

SIGNATURESLe Maire
BAPTISTA PauloLe Secrétaire de séance
M. MARTIN Romuald